



communiqué de presse

22 février 2011

8 mars 2011 : Lancement de « La Marianne de la Parité »

Des trophées pour les communes et intercommunalités

Avec le vote de la réforme territoriale, la fin 2010 a infligé aux femmes une régression spectaculaire dans leur marche vers un « égal accès » aux instances élues.

Ainsi, pour mars 2011, un bon nombre de départements nous préparent des conseils généraux toujours aussi masculins : aucune femme, par exemple, parmi les candidats de la majorité présidentielle du Haut-Rhin.

Dans son combat pour la parité depuis 1992, c'est un message résolument positif que le réseau pluraliste *Elles aussi* choisit de lancer avec **La Marianne de la Parité**. Des trophées récompenseront les bonnes pratiques paritaires, là où elles ont pu se mettre en place pour vivifier la démocratie, c'est-à-dire au niveau local.

Des associations féminines et les antennes de notre réseau auront enquêté sur le terrain, pour détecter les collectivités les plus respectueuses de la parité ; un jury départemental décernera alors les trophées à ces communes et intercommunalités. Des cérémonies de remise de ces distinctions seront organisées dans de nombreux départements et régions en présence de personnalités locales. Les premières auront lieu dès avril, après les élections cantonales.

La **Marianne de la Parité** sera l'occasion d'un état des lieux, d'une mise en avant des bonnes pratiques ; l'occasion d'attirer l'attention des femmes et des groupes politiques avant les nombreuses élections locales de 2014. Les conseils municipaux et conseils communautaires bénéficieront alors

- de l'obligation des listes bloquées paritaires dans toutes les communes de plus de 500 habitants, au lieu de 3500 aujourd'hui.
- de la désignation formelle des délégué-e-s communautaires dans les listes paritaires à élire.

La **Marianne de la Parité** d'*Elles aussi* rend plus visible la présence indispensable des femmes dans la prise de décision politique et publique !

Informations complémentaires dans le dossier ci-joint.